



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 29 NOVEMBRE 2018 A 20H15 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de huitante citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Il rappelle que l'assemblée primaire est souveraine quant aux décisions à prendre.

Quelques citoyens ont excusés leur absence, notamment M. Benjamin Roduit, conseiller national, qui est en session.

Le président Thurre salue et félicite M. Damien Luisier qui a été élu membre de la constituante.

Il rappelle l'ordre du jour et désigne MM Cédric Giroud et Gilles Roduit en qualité de scrutateurs.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 7 juin 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

Le président Thurre informe l'assemblée qu'au budget 2019 d'investissements trois objets dépassent les compétences du conseil municipal.

Il s'agit :

- De l'acquisition de terrain pour le développement de la zone sportive pour Fr. 650'000.- ;
- De la création d'un espace polyvalent avec foyer dans la cour intérieure du centre scolaire pour Fr. 1'500'000.- ;
- Et du développement d'un réseau d'irrigation sur le cône de la Salentze pour la lutte contre le gel pour Fr. 1'105'000.-.

L'assemblée primaire est donc sollicitée pour ces dépenses.

Approbation

L'assemblée municipale décide à septante-sept voix pour et trois abstentions d'autoriser le conseil municipal à effectuer les dépenses présentées.

3. Emprunt lié aux investissements

Le président Thurre informe l'assemblée que pour faire face aux investissements prévus au budget 2019 présentant une insuffisance de financement de Fr. 3'144'990.- l'accord de l'assemblée primaire est nécessaire pour recourir à un emprunt. Selon les liquidités de l'administration il est possible que cet emprunt ne soit pas ou que partiellement utilisé.

Demande d'un crédit de Fr. 3'000'000.-

L'assemblée primaire décide à une majorité de septante-huit voix pour et deux abstentions d'autoriser le conseil municipal à effectuer un emprunt de Fr. 3'000'000.- afin de financer les investissements 2019.



4. Budget 2019 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre procède à un commentaire détaillé du budget 2019 de la municipalité. Celui-ci a été élaboré avec un coefficient d'impôt de 1,2 et une indexation de 140 %.

Ce budget présente également une hausse des taxes liées à l'évacuation des eaux usées, mais à une baisse des taxes liées à l'eau potable et à la voirie. La volonté du conseil de maîtriser pour ses citoyens un coût de la parafiscalité est atteinte. La modification de ses taxes à un effet nul sur une famille de deux enfants.

Dans le cadre d'une discussion il est répondu aux citoyens sur des sujets tels que la réfection de la route de Fully, l'évolution fiscale, le droit de cité ou la nécessité d'investir dans un jardin médiéval.

Ce budget présente une marge d'autofinancement de Fr. 1'787'510.-, d'une perte de Fr. 63'990.-, des investissements nets pour Fr. 4'932'500.- et d'une insuffisance de financement de Fr. 3'144'990.-.

Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2019 de la municipalité à septante-neuf voix pour et une abstention.

5. Planification financière

Lecture

Le président Thurre commente les différents investissements prévus lors des quatre prochaines années. Ceux-ci traduisent la volonté du conseil municipal de dynamiser notre collectivité publique. La fortune au 31 décembre 2022 devrait se situer à Fr. 3'660'000.-.

6. Divers

Le conseiller Thurre informe l'assemblée que l'ensemble des citoyens des communes de Saillon, Leytron, Riddes, Isérables et Chamoson seront sollicités par un bureau spécialisé qui est mandaté pour étudier le projet de rapprochement des communes. Il est précisé que des collaborations intercommunales étaient déjà effectives avant cette volonté de rapprochement.

Puis le président Thurre présente à l'assemblée les différents pôles de développement de notre territoire.

A savoir,

- le tourisme en lien avec le projet Rhône III dans la région « Aux Epineys » ;
- le sportif dans la zone sportive ;
- l'agricole dans les zones du cône de la Salentze et de la gure ;
- et les services dans la zone du centre scolaire.

Dans cette dernière zone il est prévu, suite à la création du foyer dans la cour intérieure de l'école, de créer une nouvelle structure d'accueil pour l'enfance afin de restituer leurs locaux actuels aux besoins scolaires.



Puis il est répondu aux citoyens qui questionnent le conseil municipal sur les sujets suivants :

- Déplacement du bancomat propriété de la Banque Cantonale du Valais ;
- La dette par habitant après les différents investissements figurant dans la planification financière ;
- La possibilité d'utiliser l'eau potable pour irriguer le cône de la Salentze ;
- La réfection de la route d'Anzé ;
- L'application de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) et la Lex Weber (Loi sur les résidences secondaire) ;
- La parahôtellerie dans la zone du centre thermal ;
- Et la réfection des routes agricoles.

Le président Thurre clôt cette assemblée en remerciant les citoyens présents pour leur participation.

L'assemblée est levée à 22h15 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc